



Arrêté ministériel du 2 juin 2020 portant accréditation du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur « Chimie analytique », dispensé au Lycée technique du Centre.

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son titre II portant sur les modalités du cycle d'études d'enseignement supérieur de type court aboutissant à la délivrance du brevet de technicien supérieur ;

Vu le règlement ministériel modifié du 15 mars 2010 portant sur l'accréditation des programmes de formation menant au brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 janvier 2019 instituant un comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 février 2020 portant institution d'une commission spéciale pour l'accréditation du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Chimie analytique », proposé par le Lycée technique du Centre (LTC) ;

Vu l'avis du 29 mai 2020 du Comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Le programme de formation menant au brevet de technicien supérieur « Chimie analytique », dispensé au Lycée technique du Centre, est accrédité pour la période du 15 septembre 2020 au 14 septembre 2025.

Art. 2.

(1) Nonobstant l'article 1^{er}, l'accréditation de la formation menant au brevet de technicien supérieur « Chimie analytique » est assortie, sous peine de nullité du présent arrêté, de la condition visée au paragraphe 2 dont la satisfaction est à démontrer, pièces à l'appui, jusqu'au 2 juin 2021 au plus tard.

(2) Le Lycée technique du Centre doit établir un plan d'investissement pour prévenir l'obsolescence des équipements, renouveler les matériels et supports nécessaires à la bonne délivrance des enseignements et permettre l'adaptation continue de la formation aux évolutions des techniques.

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juin 2020.

*Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,*
Claude Meisch

